

Comment le ministre réduira-t-il les pressions inflationnistes que subit le pays s'il gonfle le déficit de plus de trois milliards en permettant au gouvernement d'emprunter jusqu'à concurrence de 3,7 milliards de dollars? Comment contrôlera-t-il l'inflation? Quel est son programme? Quel exemple le gouvernement donne-t-il au reste du pays? Quels exemples les ministres donnent-ils à nos sociétés? A nos concitoyens? Les libéraux dépensent avec prodigalité et empruntent inconsidérément. Fichez-vous en complètement. C'est ce qu'ils recommandent. C'est ce qu'ils conseillent au pays.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: On ne peut pas toujours être le docteur Jekyll, il faut parfois être M. Hyde, madame le Président.

Une voix: C'est ce qu'il est.

M. Crosbie: Le ministre deviendra M. Hyde avant la fin de son mandat car il lui faudra augmenter les recettes de milliards de dollars. Il pense donc que, maintenant qu'ils en sont rendus à une confrontation avec l'Alberta et qu'il y a une rupture des négociations, lui et son gouvernement—ces hommes forts de la Confédération, qui aiment tant leur pays et qui s'emploient à en maintenir l'unité—vont mettre le carcan à la pauvre province d'Alberta et vont réaliser des recettes de 2, 3 ou 4 milliards de dollars grâce à l'industrie du pétrole et du gaz. Mais ce n'est pas ce qui est écrit. Il ne peut y avoir de Canada uni. Il ne peut y avoir de Canada un et indivisible aussi longtemps que le gouvernement à Ottawa s'imagine qu'il peut étouffer l'Alberta ou l'Ouest et combler cette forte augmentation du déficit budgétaire.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Ils ne peuvent non plus mener du bout du doigt les provinces de l'Atlantique, les provinces qui devraient gérer les ressources gazières et pétrolières. Ces ressources ne seront pas mises en valeur dans ce coin du pays si le gouvernement ne fait pas preuve de bon sens et ne parvient pas à s'entendre avec la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et les autres provinces de la côte atlantique.

● (2200)

Ils feraient mieux d'y songer sérieusement car les quatre ou cinq prochaines années seront leurs dernières au pouvoir. Ils ne se retrouveront plus jamais du côté du gouvernement, jusqu'à la fin du XX^e siècle, je puis les en assurer. Où sont les taux d'intérêt «faits au Canada» qu'on nous avait promis?

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Crosbie: Je déclare qu'il est 10 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'ajournement

LA PENSION PROPORTIONNELLE POUR LES VEUVES D'ANCIENS COMBATTANTS

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, je voudrais signaler à la Chambre une affaire très importante. Je remercie le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) d'être encore des nôtres à cette heure-ci pour en discuter. La question préoccupe beaucoup les veuves d'anciens combattants. Elle inquiète également un grand nombre de nos anciens combattants qui se préoccupent du sort de leur épouse après leur décès. Le 16 avril dernier, tel qu'on le voit à la page 68 du *hansard*, j'ai posé au ministre des Affaires des anciens combattants la question suivante:

Étant donné que la proposition de verser des pensions proportionnelles aux veuves d'anciens combattants invalides dont la pension d'invalidité était inférieure à 48 p. 100 bénéficie d'un appui généralisé, et étant donné que le ministre a déclaré aux médias il y a quelques semaines qu'il se proposait de présenter un projet de loi en ce sens, pourrait-il nous dire si la Chambre en sera saisie dans un avenir rapproché?

Dans sa réponse, le ministre a signalé qu'il était conscient de l'importance de ce projet de loi, qu'il avait pris connaissance du bill C-28 présenté à la législature précédente par le ministre des Affaires des anciens combattants d'alors et qu'il ferait d'autres recommandations. J'espère que dans sa réponse à ma question ce soir, il affirmera expressément qu'un projet de loi sur la question sera présenté à la présente session.

Je me joins aux autres membres de notre assemblée pour féliciter l'ancien ministre des Affaires des anciens combattants, l'honorable député de Victoria (M. McKinnon) d'avoir présenté un projet de loi le 6 décembre dernier qui aurait annulé ce degré d'invalidité établi à 48 p. 100. Malheureusement, le délai entre la présentation du projet de loi et la fin de la session a été trop court pour le présenter en deuxième lecture.

Je tiens à dire en toute franchise à mon honorable ami de Victoria que je crois que son projet de loi contenait certaines lacunes. A mon avis, il n'accordait pas une pension suffisante aux veuves d'anciens combattants dont le degré d'invalidité est inférieur à 48 p. 100. Je crois aussi qu'il contenait une disposition inacceptable prévoyant son entrée complète en vigueur six ans plus tard.

J'espère que le projet de loi qui sera présenté à la présente session permettra à la veuve d'un ancien combattant d'obtenir une pension plus équitable lorsque celui-ci présente un degré d'invalidité inférieur à 48 p. cent, et que son entrée en vigueur sera immédiate, et non échelonnée sur une période de cinq ou six ans.

Nous savons sans doute tous que cette question a fait l'objet de nombre d'études et de rapports, dont le plus remarquable est peut-être le rapport Woods établi il y a un certain nombre d'années et plus récemment, le rapport Hermann qui ont tous deux recommandé que les veuves des anciens combattants dont le degré d'invalidité est inférieur à 48 p. 100 devraient recevoir une pension.